

# REORGANISATION DU RESEAU REGIONAL France 3

## Poursuite de la troisième voie ?

Une nouvelle réunion s'est tenue le 4 juillet 2016 pour tenter de mettre en place « un accord de méthode relatif au projet d'évolution de l'organisation du réseau régional France 3 ».

La Direction a remis un nouveau texte expurgé des références aux négociations à mener sur la refonte éventuelle des IRP, ainsi que sur les moyens des organisations syndicales et des instances. Ces questions seront abordées dans des négociations distinctes chargées de définir les modalités permettant d'améliorer le dialogue social (sic).

Elle a également accepté un décalage de calendrier qui s'établirait donc ainsi :

- ✓ 27 octobre 2016 : remise du rapport de l'expert de l'ICCHSCT
- ✓ 10 novembre 2016 : avis de l'ICCHSCT
- ✓ 17 novembre 2016 : avis des Comités d'Etablissement (les 4 CE des futurs ex pôles régionaux)
- ✓ 24 novembre 2016 : avis du CCE

Concernant les emplois qui devaient être publiés avant même que la consultation des IRP soit lancée, il ne s'agira que d'une « communication », dans l'hypothèse où la nouvelle organisation serait effectivement mise en œuvre à l'issue de la consultation. En matière de sémantique, on a du mal à faire mieux !

La Direction refuse une expertise du CCE dans la mesure où la réorganisation ne porte, selon elle que sur la santé et les conditions de travail. Est-ce donc là la finalité de tout ce bouleversement et les documents qui seront transmis aux CE concernés et au CCE ne porteront-ils que sur des points relevant des prérogatives du CHSCT (ou plutôt de l'ICCHSCT) ? Il est permis d'en douter et cela risque de fragiliser la solidité juridique du dispositif de consultation.

Pour autant, tout arrive à France Télévisions quand la « troisième voie » est mise en œuvre : CGT et FO paraissent avoir été satisfaites de ce tour de passe-passe destiné à mettre en scène une nouvelle déstructuration des régions avec des effets dont on ne peut présager et une finalité dont on peut douter, tout cela sur injonction de la représentation nationale (le Parlement) comme l'affirme le Directeur Délégué au Dialogue Social.

Opposée à ce nouvel avatar d'une restructuration sans fin, la CFDT ne validera pas cet accord de méthode, qu'il se termine ou pas avec l'émission d'un avis négatif convenu d'avance.

Paris, le 05 juillet 2016